

AOC : Avantages & Orientation Catho ?

Le moins que l'on puisse dire, c'est que la nouvelle ministre de l'Éducation Nationale (ET de la Jeunesse, des Sports ET des Jeux Olympiques et Paralympiques) **a su se faire remarquer pour sa première déclaration** vendredi 12 janvier 2024.

Justifier l'inscription de ses enfants dans un établissement privé sous contrat, au motif d'une « frustration » compte tenu « d'un paquets d'heures » non remplacées, c'est simplement **mettre en avant l'enseignement privé sous contrat et contribuer au discrédit de l'enseignement public, ce qui est inacceptable !**

Ajoutons que si l'enseignement privé a plusieurs visages selon les régions, « Stan » -par ailleurs sous le coup d'une enquête administrative- est l'archétype de l'établissement élitiste, réac, prônant l'entre-soi d'une élite. Bref, pas n'importe quel établissement et surtout pas accessible à tou·tes.

Aux dernières nouvelles plusieurs articles de Libération et Mediapart apportent des éléments supplémentaires : la ministre semble bien empêtrée dans cette polémique mais n'admet pas pour autant avoir franchi une ligne rouge. .

Le service public d'éducation méritait mieux qu'une telle attaque...

Rappelons donc que dans le privé, il y a aussi des absences non remplacées. Mais personne ne décompte précisément.

Ainsi, sous la pression des directions et au mépris de la loi, les personnels de droit privé ou AESH se retrouvent régulièrement en responsabilité d'un groupe classe. Stratagème efficace pour **masquer les manques** et satisfaire les familles.

De même, dans le premier degré (privé comme public), en cas d'absence d'un·e professeur·e, les élèves sont répartis dans les autres classes. Les effectifs peuvent alors monter à plus de 35. Journées "garderie" épuisantes pour les élèves comme pour les personnels qui ne perçoivent alors aucune compensation financière.

Nous dénonçons les pressions faites sur les personnels (enseignant·es et non enseignant·es) et exercées par les directions pour entretenir cette image du « c'est mieux dans le privé ».

Ce fameux absentéisme des profs est d'ailleurs démenti par les chiffres.

En effet, les enseignant·es sont moins absent·es que dans le secteur privé et dans le reste de la fonction publique. Pour autant, leurs absences impactant des dizaines de familles... elles sont plus visibles !

Rappelons que les heures non faites le sont sous les mêmes modalités dans l'enseignement privé sous contrat et dans l'enseignement public. **Public comme privé sont soumis aux mêmes textes réglementaires** par rapport aux sorties, aux formations, au droit de grève...

Revenons donc à l'essentiel.

Masquée ou assumée, la difficulté de trouver des enseignant·es est réelle et résulte de la casse de notre système par les politiques successives, auxquelles Macron et Blanquer ont très largement contribué.

La ministre devrait s'interroger sur les raisons d'une telle dégradation : faibles salaires, manque d'attractivité du métier du fait d'une charge de travail exponentielle et d'une forme de maltraitance des personnels (classes surchargées, pédagogie hors-sol imposée, prof *bashing*...)

La mise en place du "Pacte" par le gouvernement à la rentrée est un pansement sur une jambe de bois : insuffisant comme inefficace. Que penser d'une heure de mathématiques de 5^e remplacée par une heure faite par un·e professeur·e d'une autre discipline et qui passera un film? Garderie ou intérêt pédagogique de l'élève ?

LA MINISTRE DE L'ÉDUCATION
S'EMPÊTRE DANS SES MENSONGES



La proportion d'absents au moins un jour au cours d'une semaine s'établissait en 2019 à 2,6 % chez les enseignants, 3,2 % dans la fonction publique d'Etat hors enseignants, 5,1 % dans la fonction publique territoriale, 4,6 % dans la fonction hospitalière et 3,9 % dans le [secteur] privé.

- La CGT Enseignement privé demande un contrôle impartial de l'administration sur le fonctionnement et le respect de la laïcité dans les établissements privés sous contrat.
- La CGT Enseignement privé réaffirme qu'il est urgent d'augmenter tout de suite les salaires (sans contrepartie) et de travailler sur l'attractivité du métier afin de pourvoir l'ensemble des postes.
- La CGT Enseignement privé demande la fin de toutes les réformes de casse du système (réforme du Lycée pro, réforme du bac, ...)
- La CGT s'oppose au système actuel de concurrence entre public et privé sous contrat et demande la nationalisation de tous les établissements privé sous contrat avec fonctionnarisation de tous les personnels.